



MUNICIPALITÉ
DE
CHAVANNES-LE-CHÊNE

Préavis no 01/2024

**Rapport au Conseil Général de Chavannes-le-Chêne
Concernant les comptes et la gestion pour l'année 2023**

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Le résumé des comptes 2023 est joint au présent préavis.

Il laisse apparaître un bénéfice d'exploitation de **fr. 201'837.08**. Le résultat net d'exploitation moins amortissements et attributions obligatoires se monte à **un bénéfice de fr. 36'287.80**

Les **amortissements comptables et attributions obligatoires** suivants ont été effectués :

Amortissements :

Bâtiment communal :	fr. 10'000.00
Four :	fr. 14'000.00
Epuration :	fr. 16'000.00
Routes :	fr. 25'000.00
Chemins :	fr. 10'000.00
Appartements bâtiment communal	fr. 25'000.00
Collecteurs	fr. 10'000.00
Capital de dotation :	fr. 5'000.00
Covet	fr. 1'057.90
Ancien congélateur	fr. 15'000.00
Routes (électricité)	fr. 5'271.60
Laviaux	fr. 15'055.60
Collège	<u>fr. 10'000.00</u>
Total	fr. 161'385.10

Attributions obligatoires :

Fds de réserve eau	fr. 4'164.18
--------------------	--------------

Ce qui porte le total des **amortissements et attributions obligatoires à fr. 165'549.28**

Des **amortissements et attributions extraordinaires** ont également été effectués comme suit :

Travaux futurs	fr. 35'000.00
Bâtiment	<u>fr. 35'000.00</u>
Total	fr. 70'000.00

Reprises sur fonds de réserve :

Travaux futurs	fr. 40'000.00
----------------	---------------

Le bénéfice net de l'exercice 2023 est donc de fr. 6'287.80

Dans l'ensemble, le budget a été bien tenu, cependant les commentaires suivants méritent d'accompagner les comptes 2023:

Administration : Informatique
Mise à jour des programmes Crésus **fr. 2'438.00** ainsi que Hemmer validation des cookies **fr. 1'599.35**

Finances : Il est à noter une augmentation des impôts sur le revenu et la fortune d'environ **fr. 35'000.00** par rapport à 2022.
La plus grande différence sous la rubrique impôts est due aux droits de mutation et gains immobiliers d'environ **fr. 112'600.00** qui sont des impôts conjoncturels. Ces impôts sont repris de moitié pour financer la facture sociale.
Ces augmentations dans les rentrées fiscales influencent la péréquation. De ce fait, des provisions ont été mises en compte, à savoir, pour la péréquation directe **fr. 32'500.00**, pour la réforme policière **fr. 2'187.00** et pour la facture sociale **fr. 47'540.60**.
Des défalcations ont été comptabilisés pour **fr. 7'527.27**.
Une attribution au fonds de réserve de **fr. 35'000.00** a été effectuée pour des travaux futurs.

Forêts : Les charges d'exploitation de ce dicastère sont plus élevées cette année, principalement dû aux heures et divers travaux liés au Covet & Laviaux.

Bâtiments : Une attribution au fonds de réserve de **fr. 35'000.00** a été effectuée pour des travaux futurs sur bâtiment.

Collège : Toutes les salles ainsi que les appartements sont loués. Des travaux d'entretien et de rafraichissement pour les salles **fr. 8'025.00** et appartement **fr. 7'952.00** ont été effectués lors du changement de locataires. Il y a eu également une mise en conformité électrique **fr. 5'680.00**.

Hôtel de ville : Le clocher a été révisé pour **fr. 2'820.00**.

Grande salle Divers travaux pour le chauffage et boiler afin d'économiser de l'énergie ont été effectués pour **fr. 4'896.00**.

Four : Changement de locataires dans les deux appartements et des travaux (peinture) ont été effectués **fr. 2'220.00**

Routes : Des travaux d'entretien ont été effectués pour **fr. 22'167.60**. Le service hivernal a coûté **fr. 7'603.95** et le curage **fr. 4'813.65**.

**Réseaux d'égouts
et d'épuration :**

Eau : Ces deux dicastères ont été impactés par la restriction d'eau, moins de consommation.

Bilan

Route (électricité) Solde de l'investissement de **fr. 43'731.60**, amortissement de **fr. 5'271.60** et reprise de fonds de réserve **fr. 40'000.00**.

Laviaux Investissement 2023 **fr. 33'942.00**, subside de l'état **fr. 18'885.40**, amortissement **fr. 15'055.60**.

Pacom Investissement 2023 **fr. 12'461.30**

Vu ce qui précède, nous avons l'honneur de vous proposer, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GÉNÉRAL DE CHAVANNES-LE-CHÊNE

- Sur proposition de la Municipalité
- Ayant entendu le rapport de la Commission de gestion et considérant que cet objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour
-

DÉCIDE

Art. 1. Les comptes de l'exercice 2023 sont acceptés.

Charges :	fr. 1'232'358.69	Revenus :	fr. 1'238'646.49
Bénéfice :	fr. 6'287.80		

Art. 2. La gestion de l'exercice 2023 est acceptée.

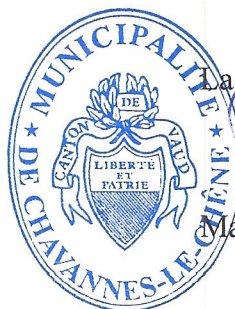
Adopté par la Municipalité en séance du 23.04.2024

Au nom de la Municipalité

Le Syndic



François Marmier



La Secrétaire



Martine Leuba